

**PROCES VERBAL  
CARENCE DE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf le treize du mois de Juin à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BUFFET, Maire.

**Date de la convocation : 6 Juin 2019**

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Raymond BEY Yves TOUCHAIN, Daniel FUSIL, Carole LE BRETON, Marine RABIER, (7)

**Absents excusés :** Mesdames Johanna CLAUZEL ayant donné procuration à Mme Carole LE BRETON, Michelle CHERAMY-MANCEAU ayant donné procuration à M. Raymond BEY, Messieurs Jean-Louis FRANCHET ayant donné procuration à Daniel FUSIL, André VANNEAU (4)

**Absents non excusés :** Mesdames Manuela CIZEAU, Sandra GAUTHIER, Messieurs Patrick COCHON, Thierry TOUTAIN (4)

**Ordre du jour**

1. Recomposition du Conseil Communautaire
2. Approbation des rapports eau et assainissement
3. Décisions modificatives
4. Droit de délaissement d'un emplacement réservé
5. Gestion comptable des services périscolaires – Modification  
Approbation des règlements
6. Questions diverses
  - Proposition de rachat de l'atelier relais
  - Réfection du kiosque à musique – participation financière

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT précisant que le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Vu l'absence de quorum constaté après avoir procédé à 19 heures à l'appel des membres présents,

Soit : 7 présents sur 15 membres en exercice,

La séance du conseil municipal n'a pu se tenir.

En conséquence, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle, soit le **19 juin 2019 à 19 heures**

A cette occasion, il délibèrera valablement sans condition de quorum.



M. BUFFET  
Maire